



Rapport d'orientations déclinables au niveau des CCI D et CCI R.

CONSTRUCTION DES CIBLES AU NIVEAU DEPARTEMENTAL ET/OU REGIONAL

Le rapport d'orientations de la CCI nationale identifie 5 cibles déterminant chacune un ou plusieurs objectifs articulés en une ou plusieurs actions (voir document joint).

Ces cibles peuvent être reprises au niveau départemental et/ou régional en sachant que certaines d'entre-elles – telles que le rapport d'orientations au niveau national les formulent – relèvent explicitement des compétences de la CCI nationale.

D'autres cibles, objectifs et actions peuvent être imaginées au niveau local.

CIBLE 1 – CREER LES OUTILS DU DIAGNOSTIC : Pour mieux connaître et donc mieux agir.

Cible nationale

® **Actions 1.1, 2.1, 2.2, 2.3.** du rapport d'orientations CCI nationale : Coopération à la finalisation des l'outils et à la mise à jour annuelle.

D'autres outils de diagnostic peuvent être créés au niveau départemental et/ou régional.

CIBLE 2 – SECURITE DES PRATIQUANTS ET PREVENTION : Pour répondre aux obligations de mission de service public de nos Fédérations.

Cible nationale

® **Action 3.2.** du RO CCI nationale : Prévoir un plan de communication et de diffusion de la plaquette prévention

Des actions locales relevant de la prévention peuvent être initiées.

CIBLE 3 – FORMATION :

Pour développer l'expertise des pratiquants et améliorer la sécurité par la formation.

Cible nationale

Faire remonter les besoins de formation du niveau local pour construire au niveau national une offre de formation pertinente.

L'organisation de **stage qualifiant en commun au niveau national et local** est un objectif à moyen terme qui sera nécessairement précédé par les actions nationales :

- Ⓜ **Action 4.1** : Harmoniser nos politiques tarifaires en matière de formation.
- Ⓜ **Action 4.2** : Engager une réflexion sur l'harmonisation de nos référentiels de formation, sur la création d'outils administratifs et pédagogiques communs.

Cela n'empêche pas des actions de formation personnelle interfédérales au niveau local.

CIBLE 4 – PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE DU CANYONISME :

Pour participer à la valorisation des territoires par l'aménagement et la co-gestion de nos sites de pratiques.

Cible partagée.

Ⓒ **OBJECTIF 8** : Favoriser la définition d'une stratégie départementale et/ou régionale de développement de la pratique.

- Ⓜ **Action 8.1** : En tant que CCI R, aider la en place de Commissions Canyonisme Interfédérales Départementales (CCID).
- Ⓜ **Action 8.2** : Mettre en place un réseau d'alerte interfédéral et l'animer.

Ⓒ **OBJECTIF 9** : Favoriser la définition de plans de développement et d'aménagement dans le cadre des CCI D.

- Ⓜ **Action 9.1** : Face aux problématiques technique et juridique de gestion de l'accès aux sites, mobiliser le réseau d'alerte.
- Ⓜ **Action 9.2** : Favoriser la réalisation de plans départementaux d'équipement.
- Ⓜ **Action 9.3** : Favoriser la réalisation de topo-guides.
- Ⓜ **Action 9.4** : Mieux travailler avec les organisations professionnelles.

Ⓒ **OBJECTIF 10** : Permettre aux pratiquants de se regrouper pour échanger et partager leurs expériences.

- Ⓜ **Action 10.2** : Participer activement à l'organisation des Rassemblements Inter Fédéraux.
- Ⓜ **Action 10.3** : Participer activement à l'organisation des Rassemblements Internationaux Canyon et autres manifestations concernant cette activité.

CIBLE 5 – L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION :

Pour favoriser la connaissance du travail réalisé et l'appropriation du projet interfédéral.

Cible partageable.

Ⓒ **OBJECTIF 11** : Permettre au plus grand nombre (fédérés et partenaires extérieurs) de comprendre les projets des Commissions Canyonisme Interfédérales nationale, régionale et départementale.

Ⓜ **Action 11.1** : Mettre en place des outils de communication spécifique en lien avec les instances fédérales locales et nationales.